

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2021

DELIBERATION N° 2021-04-050-DR/RH

Nomenclature : 4.1.7

OBJET : CRÉATION DE POSTES

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 30 avril 2021
 Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le 03/05/2021*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33
 Nombre de présents : 31
 Nombre de pouvoirs : 2
 Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de procéder à des créations de poste dans le cadre des vacances de postes permanents au sein de la Collectivité suite à des recrutements et nominations en cours ou à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,



Vu le tableau des effectifs des postes à temps complet et temps non complet 2021

Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

DELIBERE

DÉCIDE DE CRÉER les postes à TEMPS COMPLET suivants :

FILIÈRES / GRADES	CATÉGORIE	NBR	COMMENTAIRES	SERVICE
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	B	1	Besoins du service / Nomination suite à réussite au concours	Communication
FILIÈRE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	1	Recrutement suite à départ à la retraite	DEEJ – Entretien des locaux restaurants scolaires

Ces créations de poste sont réalisées à effectif constant.

PRECISE que le poste de Technicien (filiale technique – catégorie B – temps complet) vacant au tableau des effectifs pourra, en cas de recherche infructueuse de candidat.e.s statutaires, être pourvu par un.e agent.e contractuel.le sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget 2021.

DIT que la rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr